

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Renaud Gautier, Vincent Maitre, Beatriz de Candolle, Guillaume Barazzone, Ivan Slatkine, Francis Walpen, Frédéric Hohl, Mauro Poggia, Eric Bertinat, Jacques Jeannerat, Mathilde Chaix, Bertrand Buchs, Patricia Läser, Fabienne Gautier, Alain Meylan, Daniel Zaugg, Nathalie Fontanet, Claude Aubert, Patrick Lussi, Eric Leyvraz, Pierre Conne, Pierre Ronget, Nathalie Schnewly, Antoine Barde, Christiane Favre et Michel Forni

Date de dépôt : 27 août 2012

Proposition de résolution

Planification surprenante, coordination défailante et information manquante : mettons fin au cauchemar des travaux sur les routes genevoises !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'un des deux tubes du tunnel de Plan-les-Ouates sera fermé dès le 5 septembre pour une durée de 6 mois ;
- qu'en particulier une partie du quai Général-Guisan sera fermée dès le 27 août, jour de la rentrée scolaire, pour une durée de 3 mois ;
- que, dans un tout autre domaine mais dans la sphère d'influence du même département, le DIME, la réserve naturelle de la plaine de l'Aire à Confignon a disparu en plein été sous l'action des bulldozers ;
- que ces trois exemples attestent de travaux entrepris en des temps particulièrement inopportuns, entraînant des conséquences regrettables en termes de mobilité et de protection de l'environnement, de même que pour les commerçants,

invite le Conseil d'Etat

à prendre dans les meilleurs délais toutes les mesures nécessaires qui permettront à l'avenir une planification, une coordination et une information adéquates afin que les travaux, sur les routes genevoises notamment, causent un minimum de nuisances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La rentrée scolaire 2012 sera marquée par de fortes perturbations du trafic routier. En effet, des chantiers de grande envergure seront ouverts ces prochains jours, notamment les 27 août et 5 septembre. Ces travaux sont nécessaires, mais il est absurde d'en fixer le début précisément à la rentrée alors que la période des vacances d'été aurait été particulièrement favorable pour mener certains d'entre eux, comme le remplacement d'une conduite quai Général-Guisan, puisque l'on sait que le trafic diminue largement durant la trêve estivale.

Le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et la direction générale de la mobilité (DGM) sont en règle générale les entités responsables de la fluidité de la circulation. Une planification de ce genre est pour le moins surprenante et s'inscrit en réalité dans la ligne d'une longue série de chantiers « subis » par la population depuis quelques années, parfois même à plusieurs reprises au même endroit par manque de coordination des différents acteurs (DGM, SIG, Swisscom, etc.). On pourrait mentionner ici les travaux dans le quartier de la Jonction, qui depuis quatre ans donnent des airs soviétiques à un boulevard entier – les trottoirs ayant été éventrés à plusieurs reprises –, alors même que le tram (TCOB) est désormais en fonction depuis près d'un an. Enfin, tant le Conseil d'Etat que les riverains sont informés la plupart du temps tardivement, voire pas du tout. Pour l'anecdote, la page du site internet de l'Etat « Annonces de travaux » est muette sur les deux chantiers mentionnés ici à titre d'exemples. On comprend dès lors d'autant plus la colère légitime des usagers de la route et des commerçants.

En somme, c'est à croire que l'on cherche à compliquer la circulation des véhicules privés et professionnels en cette période de rentrée. L'économie genevoise et particulièrement les artisans et les petites entreprises locales doivent lutter pour leur survie, dans le contexte difficile que l'on connaît. Il n'est pas admissible qu'une planification catastrophique des fermetures de routes leur rende la vie encore plus dure.

Au demeurant, une planification de qualité devrait être la règle dans tous les domaines, et pas seulement en matière de mobilité. Ainsi, pour la flore et la faune, raser la totalité d'une réserve naturelle en plein été, certes dans le cadre d'un projet de renaturation de cours d'eau, constitue une démarche,

également de la responsabilité du DIME, qui va à l'encontre du bon sens. En effet, de telles coupes d'arbres ne peuvent raisonnablement avoir lieu en été si l'on veut protéger, au moins quelque peu, la faune présente. Cela ne correspond tout simplement pas aux pratiques habituelles dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, il paraît urgent de mettre l'ouvrage sur le métier afin que la population puisse constater au plus vite, sur le terrain, des améliorations substantielles qu'apportera une meilleure gestion des travaux par les différents acteurs concernés, et en particulier par la DGM et le DIME.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution.